

Football/Assemblée générale ordinaire de l'Union Sportive d'Oyem (USO)

Touré Asseko Obiang élu président

G.M
Oyem/Gabon

AURÉOLÉE par sa montée en première division, au terme d'une saison riche en émotions, l'équipe de cœur des Oyemois, Union Sportive d'Oyem (USO), a, dernièrement, tenu son assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'école provinciale de cette localité.

Présidée par François Xavier Essono Assoumou, ancien 2e vice-président de l'équipe sortante, cette assemblée générale a donné lieu à des échanges houleux.

Les délégués ayant découvert avec stupéfaction à quel point le club a été mal géré des années durant. En l'occurrence sur le plan financier où l'on dénonce des malversations. La gestion "scabreuse", au dire des délégués, de l'équipe dirigée par Duffy Bibang a été dénoncée. A entendre certaines interventions, les anciens dirigeants se sont servis du club pour se mettre plein les poches. Résultat : le club est descendu en D2. En tout cas, les délégués ne se sont pas privés pour fustiger la manière de faire de l'ancien bureau directeur. Pour sauver l'héritage



Photo : D.R

laissé par Hubert Minang, une équipe de crise dirigée par Prosper Abessolo Mengue avait pris les commandes, avant l'élection de Touré Asseko Obiang à l'issue de la dernière assemblée générale. Ce dernier a

été élu à l'unanimité par le collège des délégués pour présider aux destinées de l'USO pendant deux ans.

Le promu qui a décliné son programme d'action a court, moyen et long termes, compte s'entourer des hommes et des femmes capables de faire aboutir les objectifs qu'il s'est fixé.

Prenaient part à ces assises : les joueurs de l'équipe, les encadreurs techniques, le secrétaire général de la Ligue de football du Woleu-Ntem, Thierry Eneme, le représentant provincial de la Linafp, Obiang Mbega Dimeco et bien d'autres invités.

Le nouveau président d'Oyem AC, Touré Asseko Obiang.

Taekwondo/ Ligue de l'Estuaire trois questions à...

Denis Mboumba : " Je me battrais pour que les promesses faites durant la campagne soient tenues"



Denis Mboumba, nouveau président de la ligue de taekwondo de l'Estuaire.

J.F.M
Libreville/Gabon

Le nouveau président de la Ligue de taekwondo de l'Estuaire a également promis de tout mettre en œuvre pour rassembler les pratiquants de cet art martial afin de taire les querelles de chiffonniers à l'origine de la baisse de niveau de cette discipline.

L'union: Pendant quatre ans, vous allez diriger la Ligue de taekwondo de l'Estuaire, quelles sont vos ambitions ?

Denis MBOUMBA : C'est très simple et vous aller le vivre. Je compte m'investir à fond pour apporter un souffle nouveau à cette discipline qui a tant souffert depuis plus de 10 ans.

La ligue de Taekwondo de l'Estuaire est la plus importante du Gabon avec près de 46 clubs. Comment comptez-vous la gérer ?

- Tout d'abord, j'ai mis en place un bureau directeur composé en grande partie des hommes et des femmes qui ont pour objectif commun, la vulgarisation et la promotion du Taekwondo dans la province de l'Estuaire.

Ces personnes sont déterminées à mettre tous les moyens en vue de la réussite de notre mandat. Bien évidemment, je compte sur les sponsors. J'ai promis, en effet, durant la campagne, amener les sponsors à accompagner la ligue dans l'organisation des différents compétitions et stages de formations. Je me battrais pour que les promesses faites durant la campagne soient tenues. Croyez-moi.

Le Taekwondo est la seule discipline à avoir obtenu une médaille aux Jeux Olympique de Londres en 2012. Pour autant, cette discipline est en pleine tourmente. Comment, d'une part jugez-vous cette situation, et, d'autre part le niveau actuel de cette discipline ?

- Le niveau du taekwondo est en très grande baisse. Comment comprendre que depuis notre médaille Olympique, au lieu de progresser on a plutôt régressé. En un mot, cela est consécutive à l'absence de compétitions domestiques dans l'ensemble des ligues. A l'avenir, il serait souhaitable de taire nos conflits. C'est en partie ces querelles de chiffonniers qui sont à l'origine de la baisse de niveau. Étant donné que les pratiquants de cet art martial sont plus préoccupés par les disputes de clochers que l'évolution de leur art. Il me revient désormais de me battre afin de rassembler tout le monde et donner espoir à nos athlètes de sorte qu'ils réalisent leurs objectifs. Puisse Dieu être au contrôle de notre art martial.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
ET DE L'INSERTION DES JEUNES

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN INGENIERIE DE LA FORMATION

No de Prêt : 8582

No de référence : AM/09-2017/UCP-PRODECE

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'Etat Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'Etat Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le « Recrutement d'un spécialiste en ingénierie de formation ».

3. De manière spécifique et non limitative, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- Conseiller utilement l'unité de coordination du PRODECE dans la programmation, la planification des activités de développement des compétences au profit des jeunes ;
- Suivre l'exécution des activités liées à la création des deux nouveaux centres dont notamment l'analyse et la validation des études de dimensionnement, l'appui au programme de formation des formateurs et d'élaboration des curricula ainsi que la conception et la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance ;
- Suivre l'exécution des différentes phases d'exécution du Fonds compétitif : élaboration et validation des projets de développement des établissements visés et mise en œuvre ;
- Participer à l'élaboration des conventions de partenariat entre l'Unité de Coordination du Projet et les partenaires du Projet et suivre et veiller à leur bonne exécution ;
- Appuyer les agences d'exécution pour l'amélioration des conditions de mise en œuvre des activités du PRODECE et fournir l'appui technique nécessaire ;
- Participer activement au dialogue avec le secteur public, privé et associatif à travers l'organisation ou la participation aux rencontres sur les thématiques liées au développement des compétences des jeunes, analyser et synthétiser des informations organisationnelles et relationnelles pour construire une intervention appropriée, pertinente au contexte professionnel, tenir compte des stratégies des différents acteurs de l'organisation ;
- Effectuer si nécessaire dans les zones d'intervention, des missions techniques de contrôle, de suivi et de supervision de l'exécution des activités du PRODECE afin de s'assurer de leur bon déroulement sur le terrain. Dans ce cadre, rencontrer les bénéficiaires, les acteurs locaux et régionaux pour recueillir leur avis sur l'efficacité des programmes mis en œuvre ;

- Proposer les mesures et réajustements nécessaires pour une mise en œuvre efficiente des programmes exécutés en vue d'une meilleure atteinte des résultats attendus ;
- Appuyer le spécialiste en suivi-évaluation dans l'élaboration périodique (trimestriellement et annuellement) des rapports d'activités sur la mise en œuvre des programmes ; y compris l'élaboration des notes techniques et mémorandums sur l'exécution des programmes et leur état d'avancement au regard des résultats attendus ;
- Réaliser des enquêtes de terrain ;
- Exécuter toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur du PRODECE.

Expérience professionnelle :

- 4. Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dont un minimum de cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle ;
- 5. Avoir une expérience directe dans un projet axé sur l'insertion professionnelle et/ou la formation professionnelle des jeunes, ou s'être impliqué directement dans des projets d'insertion professionnelle à travers des associations ou organismes non gouvernementaux serait un atout ;
- 6. Justifier d'une expérience dans l'élaboration des projets d'établissements.

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

8. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous :
Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241.06.06.07.25/+241 03.00.56.61 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ; bmouiri@gmail.com

Les plis porteront la mention suivante « MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN INGENIERIE DE LA FORMATION ».

10. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 25 août à 12h00 (heure locale).

11. Projet : Unité de Coordination du PRODECE, Quartier Haut des Gué Gué (ancien siège AZUR à côté du RAPAC), BP. : 1269 Libreville/ Gabon /Tel : + 241.06.06.07.25/+241 03.00.56.61/E-mail : ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com